

EVACUATION GÉNÉRALE DU SITE – CODE VERT

Mise à jour : mars 2017



1. MESURES PRÉALABLES

- **Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et efficace.**
- **Désigner un coordonnateur des opérations d'urgence (COU).** Son rôle consistera à diriger le rassemblement et le dénombrement des occupants, et plus généralement à seconder le 1^{er} dirigeant du camp en coordonnant l'exécution de divers autres protocoles.
- **Désigner un coordonnateur de l'accueil au refuge (CAR) :** son rôle est d'accueillir les groupes au refuge en vérifiant les présences et en indiquant les endroits où ils devront prendre place.
- **Identifier un point de rassemblement :** lieu précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale. Le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Identifier un refuge :** bâtiment ou site situé à distance accessible et sécuritaire suffisamment grand pour accueillir tous les occupants du camp. Contacter le gestionnaire de cet établissement pour obtenir l'autorisation (idéalement écrite) d'utiliser ce site comme refuge en tout temps.
- **Si nécessaire, prévoir un moyen de transport** (transporteur scolaire, autocar, etc.) et contacter un fournisseur pour convenir avec lui d'une entente, énonçant sa disponibilité et les modalités de recours à ses services dans l'éventualité d'une évacuation complète du camp.
- **Disposer d'une trousse de contrôle:** destinée à assurer la bonne exécution du *Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants*; cette trousse comprend notamment les listes des groupes de participants et des employés, ainsi que les fiches d'inspection des bâtiments et des emplacements.
- **Élaborer un document de communication,** pour faciliter toute intervention des autorités publiques contenant : plan du site détaillé et conforme à l'usage des noms attribués aux locaux ou bâtiments; liste à jour des participants et du personnel, avec leurs principales coordonnées (noms des parents, coordonnées pour les joindre).
- **Constituer une cellule d'urgence :** composée des principaux employés du camp susceptibles de jouer un rôle actif dans la gestion d'une situation d'urgence. Selon la nature et la taille du camp, cette cellule d'urgence pourrait être composée des employés suivants :
 - 1er dirigeant du camp : supervise l'ensemble des opérations.
 - Adjoint ou chef de camp : peut faire office de coordonnateur des opérations d'urgence (COU).
 - Responsable des soins de santé (RSS) : prend en charge les blessés et les personnes affectées, s'il y a lieu, et coordonne les déplacements vers les centres hospitaliers.

1. MESURES PRÉALABLES (SUITE)

- Responsable administratif : veille à établir un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incendie, contrôle les entrées et les sorties à l'entrée du camp, et supervise les communications avec les intervenants d'urgence (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.).
- Responsable de l'entretien : protège, dans la mesure du possible, les infrastructures et autres bâtiments, et facilite le travail des intervenants d'urgence (par ex., en coupant l'alimentation en électricité d'un secteur ou l'alimentation en gaz d'un bâtiment).
- Responsable du secteur aquatique : exécute les tâches propres à son secteur qui lui seront confiées par le 1er dirigeant.
- Responsable du secteur expéditions : exécute les tâches propres à son secteur qui lui seront confiées par le 1er dirigeant ou son adjoint.
- Supérieur du 1er dirigeant : valide les décisions prises par le 1er dirigeant et l'accompagne dans les prises de décision à venir.

2. SÉQUENCE D'INTERVENTION

1^{ER} TÉMOIN ET/OU ANIMATEUR EN CHARGE D'UN GROUPE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
1. Informer dès que possible le 1er dirigeant du camp et éloigner les participants de la situation problématique.	1. Récupérer la trousse de contrôle et se rendre au point de rassemblement.	1. Après évaluation de la situation, mobiliser le coordonnateur des opérations d'urgence (COU) et déclencher l'alarme générale. <ul style="list-style-type: none">• Si ce n'est pas déjà fait et la situation le demande aviser le RSS et/ou appeler le 911.

1 ^{ER} TÉMOIN ET/OU ANIMATEUR EN CHARGE D'UN GROUPE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	2. Désigner un employé du camp qui fera office de coordonnateur de l'accueil au refuge (CAR). <ul style="list-style-type: none"> Le CAR se rendra le premier au refuge pour accueillir les groupes. Si l'on doit s'y rendre avec un moyen de transport, il fera partie du premier départ 	2. Au besoin, contacter le transporteur présélectionné pour l'informer du déclenchement du <i>Protocole d'évacuation générale du site</i> et lui demander d'envoyer au camp le nombre de véhicules requis dans les meilleurs délais.
	3. S'assurer que l'équipe de recherche est mobilisée.	3. Contacter le gestionnaire du refuge et l'informer de l'arrivée imminente des occupants du camp.
2. <u>Animateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> Dans le calme, s'assurer que son groupe est complet et se diriger au point de rassemblement Signaler son arrivée au COU et lui confirmer si son groupe est complet ou non. <u>Autres employés</u> : <ul style="list-style-type: none"> Se présenter à son supérieur, qui confirmera les présences au COU 	4. Accueillir les groupes de participants et les employés au fur et mesure qu'ils se présentent. <ul style="list-style-type: none"> Noter les présences dans chacun des groupes. Donner les instructions pour le transport vers le refuge. <u>Absence d'une ou de plusieurs personnes</u> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à exécution le <i>Protocole de recherche d'une personne manquante - Code jaune</i>. <u>Si la sécurité des participants est compromise dans l'immédiat</u> <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'évacuation vers le refuge au fur et à mesure de 	4. Désigner un membre de la cellule d'urgence qui, si la situation le permet, demeurera au camp pendant l'intervention des services d'urgence et le gardera informé de l'évolution de la situation.

1 ^{ER} TÉMOIN ET/OU ANIMATEUR EN CHARGE D'UN GROUPE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	l'arrivée des participants au point de rassemblement.	
3. Accompagner son groupe à l'endroit qui lui aura été assigné au refuge, selon instructions du COU.	5. Effectuer les suivis requis auprès du 1er dirigeant et se tenir informé de l'évolution de la situation afin de préparer une éventuelle réintégration du camp.	5. Se rendre au point de rassemblement ou au refuge déterminé par le COU avec le document de communication pour superviser la procédure de communication avec les parents des participants.
6. Maintenir le calme dans son groupe. Animer un jeu calme pour distraire les enfants en attendant la suite des instructions. Rassurer les enfants au besoin.		6. Superviser la préparation d'un message qui sera transmis aux parents des participants pour les informer des événements survenus et de la condition de leurs enfants : sécurité, lieu où ils se trouvent, s'il faudra venir les chercher, etc.
		7. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i> .
		8. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i> .
		9. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i> .